



## Section Pierre-Pertuis

**Club Alpin Suisse CAS**

Club Alpino Svizzero

Schweizer Alpen-Club

Club Alpin Svizzer



# Règlement de cabane

La commission de cabane est constituée de 5 membres au moins dont le chef de cabane. Elle se constitue elle-même en nommant un président et un secrétaire.

Les tâches de la commission de cabane sont :

- assurer le ravitaillement de la cabane
- établir le programme de gardiennage
- fixer les tarifs des consommations et les taxes
- planifier et organiser les corvées de bois et d'entretien
- contrôler l'ordre et la propreté à l'intérieur et autour de la cabane
- surveiller l'état des bâtiments et de leurs alentours
- établir annuellement un inventaire des marchandises
- arrêter une planification pluriannuelle, assortie de limites financières, pour l'entretien des bâtiments.